



## Association et politique

-----  
Par topaz971

Bonjour,

J'aimerais vous poser une question qui me pose problème.

Une association loi 1901 qui ?uvre dans le social, culturelle peut-elle faire de la propagande politique en faveur d'un candidat qui se présente à une élection?

Si c'est non que risque le président ou l'association qui pratique ce genre de propagandes.

Cordialement.

William.

-----  
Par ESP

Bonjour

Il ne lui est pas interdit, à titre personnel, de soutenir un candidat. Mais il ne peut le faire ouvertement, au nom de l'association toute entière.

A moins que les statuts le prévoient, comme par exemple un comité de soutien.